

Québec, le 5 octobre 2007

Monsieur Qussaï Samak  
Président de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

La présente vise à répondre aux questions contenues dans votre lettre du 14 septembre dernier concernant l'influence du projet de mine de fer du lac Bloom par Consolidated Thompson Iron Mines Ltd sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville de Fermont.

Le système d'épuration des eaux usées de la Ville de Fermont est de type dégrillage fin d'une capacité de 78 l/s (6 700 m<sup>3</sup>/d). Ce traitement permet uniquement l'enlèvement des matières grossières visuellement indésirables (papiers ou plastique). De plus, deux postes de pompage se trouvent sur le réseau d'égout.

Les données recueillies mensuellement via le programme de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) démontrent que les ouvrages d'assainissement de la Ville de Fermont ont toujours respecté les exigences de rejets établies au moment de la conception des ouvrages en 1998. L'analyse technique demandée a conclu que les ouvrages d'assainissement des eaux ont une capacité suffisante pour desservir la population future estimée à 3 000 personnes.

Cependant, à la suite de l'apparition de cyanobactéries dans le lac Carheil qui est situé à quelques kilomètres en aval de l'émissaire de la station d'épuration, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a révisé en 2006 les objectifs de rejets du traitement afin de mieux protéger le milieu. Ainsi, les performances du système existant ne peuvent respecter ces objectifs environnementaux et des modifications majeures à la chaîne de traitement devront être effectuées à court terme. L'arrivée de 500 habitants supplémentaires à Fermont n'aura pas d'impact significatif sur la situation actuelle.

...2

D'autre part, à la suite d'une visite effectuée le 6 septembre 2006 par un représentant du Service des programmes et du suivi des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, la Ville a été informée de la nécessité d'effectuer à court terme la réfection du puits humide du poste de pompage N° 1 (Principal) dont la détérioration avancée constitue un risque très sérieux pour la pérennité de l'ouvrage. L'arrivée de nouveaux habitants à Fermont devrait encourager la Ville à procéder à la réalisation des correctifs nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Jean-Paul Beaulieu